

FLASH INFOS

RENCONTRES AAMF

LE 28 SEPTEMBRE À LOCHES

Un grand merci à tous les participants des rencontres nationales et de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Loches.

Ces retrouvailles après 1 an sans rencontres nationales ont été l'occasion de prévoir un échange pour les porteurs de projets, plusieurs visites de sites, des ateliers thématiques et bien sûr de grands moments de convivialité !

Rendez-vous pour les prochaines rencontres les 12 et 13 janvier prochain en Normandie !



30 participants à la Réunion des porteurs de projets mardi matin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 29 SEPTEMBRE

L'assemblée générale a rassemblé 135 personnes à l'espace Agnès Sorel de Loches. En plus du traditionnel rapport d'activité faisant un focus sur les principales actions menées cette année, un grand récapitulatif a été fait sur l'ICPE, les impacts de la récente réforme des textes, les actions menées par l'AAMF et celles toujours en cours.

Une table ronde **sur le carbone au cœur des externalités positives de la méthanisation** a également permis de présenter l'état des lieux actuel du sujet, et l'association a, pour finir, annoncé son ambition de participer au développement de **500 stations bioGNV avec les agriculteurs méthaniseurs d'ici 2025**.

Par ailleurs, le président a rappelé à tous que la filière se trouve « **à la croisée des chemins** » et l'enjeu, au milieu des multiples réformes réglementaires, d'obtenir **la reconnaissance des modèles agricoles**.





Visite d'un site de compostage mardi matin pour les exploitants



Visite de l'unité MéthaConnect pour tout le monde mardi après-midi



AG - Rapport moral du président



AG -Table ronde sur le carbone

ACTUALITÉS

► ASSURER L'AVENIR DE NOS FILIÈRES : UNE PRIORITÉ POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES EXPLOITATIONS

Alors que les débats sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) vont bientôt s'engager, l'AAMF a été reçue le 15 octobre par le Conseiller de Barbara POMPILI, Ministre de la Transition Ecologique en charge de l'Energie et du Climat ainsi que la Directrice Adjointe de la DGEC. Le Gouvernement s'engage à maintenir l'enveloppe budgétaire pour les sites inférieurs à 25 GW PCS/an sur le guichet ouvert. L'AAMF défendait cette position depuis plusieurs mois.

L'Etat souhaite maintenir la trajectoire de 30% de biométhane injecté d'ici 2030. Pour ce faire, un mécanisme extra-budgétaire a été validé dans la Loi

Climat et Résilience (Articles n°94 et n°95). L'AAMF s'est mobilisée avec France Gaz Renouvelable (FGR) pour l'introduction du dispositif extra-budgétaire du biométhane. Ce dispositif consiste en la création d'un système de certificats de production de biométhane renouvelable. Assurer une trajectoire forte du biométhane et du biogaz permettra demain d'exister dans le mix énergétique et ainsi d'assurer notre pérennité. L'AAMF travaille sur un dispositif ouvert à tous permettant à nos sites de méthanisation agricole de bénéficier des Certifications de production de Biométhane (CPB).

► MOBILISATION ICPE ET ARRÊTÉ SUR L'ÉPANDAGE DU DIGESTAT : UNE NÉCESSITÉ POUR ADAPTER LES RÈGLES À NOS MODÈLES DE MÉTHANISATION AGRICOLE

L'AAMF continue de se mobiliser sur les arrêtés 2781 entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2021 ainsi que sur l'arrêté ICPE épandage et stockage des matières fertilisantes en cours de discussion. Côté ICPE 2781, l'AAMF a mené une enquête auprès du réseau et une analyse technique conjointement avec SOLAGRO et le Club Biogaz de l'ATEE. Il est apparu que, d'une part, de nombreuses dispositions sont très impactantes voire impossibles à mettre en œuvre pour les sites existants ou les nouveaux sites et que, d'autre part, de nombreux problèmes d'interprétation demeurent. Nous avons remonté ainsi plus de 30 demandes de précisions et propositions d'interprétation de textes auprès des services de la DGPR.

À propos du projet d'arrêté sur l'épandage et le stockage des matières fertilisantes, une expertise technique menée avec l'Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement (AILE) a montré que le texte qui prévoit d'imposer les mêmes règles à tous les effluents sans tenir compte de leur nature et de leur origine, est complètement déconnecté des pratiques menées sur le terrain.

L'AAMF a ainsi lancé une action politique visant

à faire évoluer certaines dispositions prévues. En complément, nous avons rencontré le Conseiller du MTE le 22 octobre en charge de ces dossiers ainsi que ses services. Les principaux points traités ont été les suivants :

- L'impact des nouvelles distances applicables pour les sites vis-à-vis des habitations
- Les difficultés de couverture des digestats solides
- L'impossibilité de réaliser les modifications demandées sur les lagunes existantes
- L'incapacité technique de réaliser un enfouissement immédiat après épandage du digestat
- L'incompréhension de caler la nouvelle réglementation des digestats sur la réglementation applicable aux matières issues de boues

Les services du MTE se sont engagés à nous apporter des réponses sur l'ensemble de ces points.

Nous tenons à vous remercier pour votre mobilisation sans faille lors de nos sollicitations sur ces sujets. Cet engagement est indispensable pour la réussite de nos actions pour défendre vos intérêts auprès de l'Etat. **Nous comptons de nouveau sur votre mobilisation auprès de vos députés !**

► FIN DE CONSTRUCTION : NE PAS BÂCLER LA RÉCEPTION DE CHANTIER !

Les membres du Groupe de Travail Contrats du Club biogaz (avocats, juristes, assureurs) dont AAMF fait partie, constatent que plusieurs fins de chantiers sont actuellement bâclées.

Attention, même si vous êtes pressés d'injecter et que votre constructeur est très occupé de toutes parts, pour éviter d'être en procès avec votre constructeur à l'avenir, vous devez (avec l'aide de votre bureau d'études et de votre maître d'œuvre) :

- Vérifier que votre constructeur a bien réalisé les **tests d'étanchéité sur toutes les cuves** tel que précisé dans le contrat (mise en eau + à la mise en service = fascicule 74) ; ces tests doivent être satisfaisants : sécurise la performance, la réception de travaux, les éventuels défauts de l'installation dans le temps. Ils sont à la charge du constructeur (tel que ça devrait être normalement prévu au contrat) sinon à votre charge.
- Vérifier que votre constructeur a bien réalisé les **réceptions (à froid + à chaud)**.
- Vérifier que la **réalisation des essais de performances** est valable (pour que vous ne soyez pas responsable

des défauts de performances, vous devez fournir les intrants Qualité/Quantité tel que prévu au contrat).

- **Ne pas signer précipitamment la réception de chantier** : à vous de décider lorsque vous serez prêt à signer (avec l'aide de votre bureau d'étude et de votre maître d'œuvre).
- **Émettre des réserves à la signature de la réception de chantier**, (avec l'aide de votre bureau d'étude et de votre maître d'œuvre OU déléguer cette mission à votre bureau d'étude ou à votre maître d'œuvre) :

- Au minimum 1 réserve : atteinte plancher de performance au-delà de la période d'observation 3, 6 à 9 mois

- Vérifier et signer les procès-verbaux du chantier avec les réserves (si écarts entre le contrat et les conditions de réception)

Bonne fin de chantier pour ceux qui sont concernés...
Pour en savoir sur vos responsabilités avant et pendant le chantier, sur les assurances à souscrire : fiche métier à paraître en mars 2022 ou contactez dès maintenant helene@aamf.fr



CHARTRE

► CHARTRE AAMF : UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF POUR CEUX QUI N'ONT PAS DE CORRESPONDANT

Pour les adhérents qui n'ont pas de correspondant charte, vos animatrices vous proposent de mettre en place un accompagnement collectif en visio afin de commencer à mettre en place la charte sur votre installation.

La première session aura lieu : **lundi 6 décembre 2021 à 14h.**

Pour y participer, merci de vous inscrire sur le lien suivant : [Inscriptions visio 1 charte en collectif.](#)



RETOURS D'EXPÉRIENCE (REX)

► JOURNÉES NATIONALES DU BIOGAZ

Les 18 et 19 septembre derniers, 18 sites adhérents AAMF ont ouvert leurs portes au grand public : encore un grand merci à eux ! Nos objectifs :

- Faire de la communication Positive,
- Faire preuve de pédagogie et de transparence,
- Créer du lien,
- Ancrer méthanisation et agriculture au cœur des territoires.
- Mettre en place un rendez-vous annuel

Ce sont environs 2 000 visiteurs qui sont venus à notre rencontre avec des échanges et des retours très positifs !

Extraits de témoignages de vos collègues :

« Très bonne ambiance, beaucoup de familles, des agriculteurs du secteur, des méthaniseurs et des élus locaux. Tous satisfaits d'avoir pu découvrir ce qu'est une métha et surpris de voir qu'on y valorise des rebus de d'IAA, des effluents d'élevages, de la biomasse agricole et pas le maïs des vaches ! »

« Des journées porte-ouvertes intenses... 242 personnes ont visité notre installation. 106 la première journée et 136 la deuxième. Le retour est positif : découverte du principe, de



**JOURNÉES NATIONALES
DU BIOGAZ**

Les agriculteurs méthaniseurs
vous ouvrent leurs portes

**18 - 19 SEPTEMBRE
2021**

en partenariat avec

AAMF ASSOCIATION
AGRICULTEURS
MÉTHANISEURS
DE FRANCE

Trame La force d'un groupe

GRDF

ADME

l'installation, ouverture du site...Des questions récurrentes relatives à la concurrence alimentaire et à l'utilisation du maïs.

Les personnes qui se sont déplacées avaient des profils variés : la communauté éducative était bien représentée (de nombreux contacts pour venir visiter avec des classes (MFR, lycée agricole, collège)).

L'origine géographique était plutôt locale 1 à 30 km. Finalement une très bonne opération, à renouveler. Un grand merci à l'AAMF pour le coup de pouce de com ! »

Témoignage de visiteur :

« Un grand merci pour la visite passionnante de votre entreprise en général et de l'atelier de méthanisation en particulier. Je n'étais pas très informé avant cette visite. J'ai appris beaucoup et y ai vu une démarche de développement intéressante :

- porteuse d'intérêt technique sur le plan énergétique, (stockage carbone, transformation, ...)

- en phase avec les voies d'amélioration agronomique actuelles, (mise en valeur de divers déchets organiques in situ, stockage carbone agricole, prod et utilisation CIVE, disponibilité d'azote à bas coût énergétique...)

- positive quant à son intégration locale (emploi, recyclage de déchets de proximité...),

- compatible (et explicable) avec les attentes de la société en termes d'agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement.

Bravo enfin pour votre enthousiasme et votre pédagogie qui ont rendu la visite agréable et formatrice. »

Conclusion : ouvrir nos sites est une excellente démarche qu'il faut reproduire et faire perdurer dans le temps ! Rendez-vous en septembre 2022 avec plus de sites ouverts toujours le soutien d'AAMF et de ses Partenaires pour vous accompagner !



NOS PARTENAIRES



AGENDA

10 NOVEMBRE - Visio : GT Voie solide discontinue

15 NOVEMBRE - Visio : 1^{er} échange porteurs de projet stations bioGNV.
Lien d'inscription : [Inscription GT BioGNV du 15 novembre.](#)

16 AU 18 NOVEMBRE : Voyage d'étude méthanisation VAM en Normandie et Bretagne

19 NOVEMBRE - Laval : Journée régionale Pays de Loire

24-25 NOVEMBRE - Troyes :
Conventions d'affaire Biogaz Vallée pour les porteurs de projets ou les exploitants qui envisagent une évolution de leur site. Inscriptions avant le 10 novembre sur : <http://bit.ly/b2bmetha-2021>. Programme à télécharger : [Plaquette A5 PDF](#)

CONVENTION D'AFFAIRES
DU **BIOGAZ** ET DE LA
MÉTHANISATION

TROYES - 9^e édition
24 - 25 NOVEMBRE 2021
Centre de congrès de l'Aube

30 NOVEMBRE - Bordeaux : Journée régionale Nouvelle Aquitaine

2 DÉCEMBRE - Paris : Conseil d'administration AAMF

2 DÉCEMBRE - Saint-Quentin : Journée régionale Métha'Morphose Hauts de France

6 DÉCEMBRE - Visio : Réunion préparation de la charte pour les adhérents sans correspondants

8-9 DÉCEMBRE - Nouvelle-Aquitaine : Formation prévention des risques gaz sur le site de méthanisation SAS Demeter Energie

9 DÉCEMBRE - Plourin lès Morlaix : Réunion AAMB sur la SARL Baron

14 DÉCEMBRE - Allasac : Réunion VAM à La Prade Biogaz / Méthallasac sur le thème des CIVE

14 DÉCEMBRE - Saint-Etienne : Journée régionale Auvergne-Rhône-Alpes

12-13 JANVIER - Normandie : Rencontres nationales AAMF

Au programme :

- **Mercredi 12 janvier** : réunion porteurs de projets le matin + visites des 2 sites SCEA Mont aux roux (76) chez les Deschamps + échanges sur nouveaux sujets
- **Jeudi 13 janvier** : réunion économie (références, outils de saisie, échanges) + 1 visite chez Etienne Adeline (27)

